SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RENCONTRE DU 5 DÉCEMBRE 2023 À COMPTER DE 19 H
AU SALON DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE LA RIVE

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Mme Sabrina Bockstael
Mme Janie Boyer
M. Abdoulaye Diarra (19h05)
Mme Emmanuelle Dagenais
Mme Jessica Gauthier Picard
Mme Valérie Lallier
Mme Myriam Lefebvre
Mme Geneviève Nolet
Mme Anne Oribelli
Mme Jessica Roy
Mme Mélody Sirois Boulé

Absences :

Mme Annik Boulet
Mme Ariane Duguay
Mme Anik Vallée

1. Ouverture de l'assemblée

   Mme Valérie Lallier, présidente, ouvre l'assemblée à 19 h.

2. Questions du public

   Aucun public.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

   Mme Valérie Lallier présente l'ordre du jour.

CE-2324-12-018 Il est proposé par Mme Mélody Sirois Boulé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été déposé.

Proposition secondée par Mme Anne Oribelli.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 24 octobre 2023 et suivi (documentation jointe)

CE-2324-12-019 Il est proposé par Mme Jessica Gauthier Picard d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 24 octobre 2023 tel qu'il a été déposé.

Proposition secondée par Mme Myriam Lefebvre.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Suivis :
Mme Emmanuelle Dagenais, directrice, remercie les membres d'être présents et d'avoir accepté le changement de date.

Elle remercie énormément les parents pour la gestion des objets perdus. Certains objets ont retrouvé leur propriétaire lors des rencontres de parents. La meilleure solution demeure l'identification des vêtements. Nous ferons un rappel dans le mémo aux parents pour qu'ils viennent récupérer les vêtements avant l'envoi aux organismes.

5. Budget révisé du service de garde

Mme Emmanuelle Dagenais présente le budget révisé du service de garde pour l'année scolaire 2023-2024.

Au budget prévisionnel, nous avions 160 élèves inscrits au service de garde. Nous avons maintenant 156 élèves inscrits.

Le budget est équilibré à 566 610 $.

CE-2324-12-020 Il est proposé par Mme Jessica Roy d'adopter le budget révisé du service de garde pour l'année scolaire 2023-2024.

Proposition secondée par Mme Mélody Sirois-Boulé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Projet éducatif – plan d'action

Mme Emmanuelle Dagenais présente l'avancement du plan d'action. La date de remise à la Direction générale a été reportée au 10 janvier prochain.

- Elle informe les membres que les membres du personnel ont 5 ans pour atteindre les objectifs fixés.
- Un portrait complet, très intéressant, sera présenté à la prochaine séance du conseil d'établissement.
- Il y aura un bulletin d'engagement à compléter deux fois par année.
  En moyenne, 14.1/20 au niveau de l'engagement des élèves.

Un portrait assez juste des enseignants envers leurs élèves.
La fiche d'autoévaluation est complétée par l'élève et il y a un retour avec l'enseignant par la suite.

- Les spécialistes sont très impliqués et appréciés.
- Il y a le resto TES au dîner où plusieurs élèves vont manger dans leur local, belle implication de l'équipe des TES.
- Des belles activités et sorties sont organisées au service de garde.
- Mme Myriam Lefebvre, orthophoniste, accompagne les enseignants du préscolaire en présentant des ateliers sur le développement du vocabulaire.
- Biblius : bibliothèque en ligne disponible pour tous les élèves et les parents pour encourager la lecture et enrichir le vocabulaire.

7. Utilisation du cellulaire par les élèves (directive ministérielle)

Mme Dagenais présente la nouvelle directive ministérielle qui est la même pour toutes les écoles du Québec. La date limite pour l'entrée en vigueur est le 31 décembre 2023. Elle doit donc être effective à compter du 1er janvier 2024.

Voici ce qui est proposé :

Ne pas apporter d'appareils électroniques (interdits).
Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles (IPOD, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes où sont dispensés les cours, sauf exceptions prévues à la directive.

Exemples d'utilisation dans les exceptions suivantes :

- *Les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant :*
  Utilisation de certaines applications comme KAHOOT, éduquer les élèves plus vulnérables à utiliser les textos de façon responsable, utiliser dans certains contextes d'apprentissage comme en univers social. Support aux apprentissages des élèves en francisation (ex : Google traduction, image texte et voix).
- *L'état de santé d'un élève :*
  Un élève diabétique où son niveau d'insuline doit être enregistré dans une application ou toute autre situation de santé qui nécessite un suivi.
- *Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :*
  Un outil de communication pour un élève non verbal, éduquer les élèves plus vulnérables à utiliser les textos de façon responsable et modéliser avec les outils de la vie courante (ex : parcours d'autobus, comment utiliser un cellulaire).

Sanctions :

- *1er événement : Si l'élève ne respecte pas le règlement, il a un avertissement. L'appareil ou l'accessoire est confisqué par l'intervenant de l'école et remis au titulaire de classe. Le titulaire avise le parent.*
- *2e avertissement : L'appareil ou l'accessoire est confisqué par l'intervenant de l'école. Le parent est avisé par la direction de l'école. Le parent devra se présenter à l'école pour récupérer l'appareil ou l'accessoire.*

*** Le cellulaire est interdit sur le territoire de l'école.*
*** La direction de l'école se réserve le droit d'exercer son bon jugement.*

Cette section sera ajoutée au code de vie de l'école pour le 1er janvier 2024.

Nous acheminerons aux parents un courriel à la fin du mois de décembre afin de les informer des modifications apportées au code de vie et les élèves de la 4e année à la 6e année seront rencontrés pour leur expliquer ce nouveau règlement en vigueur.

CE-2324-12-021 Il est proposé par Mme Anne Oribelli d'approuver le code de vie modifié.

Proposition secondée par Mme Valérie Lallier.

Proposition approuvée à l'unanimité.

8. Activités et sorties éducatives, culturelles, sportives 2023-2024

Aucune activité ou sortie à présenter.

9. Campagne de financement

Mme Janie Boyer, directrice adjointe, présente la campagne de financement en collaboration avec Pedro Sport d'une durée d'environ 2 mois. C'est une boutique en ligne pour la vente de bas en laine de Merino, des boxers et des tops de sports. Le prix varie entre 8 $ et 20 $. C'est un projet clé en mains. Les parents ont seulement un code promo à entrer lorsqu'ils finalisent la commande pour identifier l'école de la Rive. L'école reçoit alors 30 % en ristourne sur toutes les ventes avant les taxes. Les commandes sont livrées à la maison. La livraison est gratuite pour les commandes de 50 $ et plus.

L'objection est d'amasser 1 000 $ dans le but de se procurer un cabanon pour la cour d'école afin d'y ranger les jeux pour les élèves du préscolaire. Nous avons un gros budget pour l'achat de matériel et de jeux pour les élèves du préscolaire 4 ans en lien avec le nouveau programme « on apprend par le jeu ». Le coût prévisionnel du cabanon est de 4 000 $ (incluant l'installation et tous les frais).

CE-2324-12-022 Il est proposé par Mme Valérie Lallier d'approuver la campagne de financement.

Proposition secondée par Mme Jessica Gauthier Picard.

Proposition approuvée à l'unanimité.

10. Autres sujets :

10.1. Correspondance de la présidente

Aucune correspondance reçue.

10.2. Informations du représentant du comité de parents

Mme Lallier, déléguée substitut au comité de parents, a assisté à la dernière rencontre. Voici les sujets traités :

- Ouverture de l'année.
- Brigade du bonheur montée par une école.

- Consultation du calendrier scolaire 2024-2025.
- Décorum lors des rencontres TEAMS.

M. Diarra, délégué au comité de parents, informe les membres sur la soirée de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 17 avril 2024 au coût de 31 000 $. Il est recommandé de revoir la formule de la soirée.

10.3. Mot de la directrice

Mme Dagenais informe les membres sur différents sujets :

- Les rencontres de parents pour la remise du 1er bulletin sont terminées.
- Il reste deux matins de rencontres pour les PIA qui ont été reportées en raison des journées de grève. Au total, c'est 80 et 65 rencontres de PIA pour les deux directions. Elles sont présentes à toutes les rencontres. Les enseignants apprécient leur présence à ces rencontres, ils se sentent appuyés.
- Plusieurs activités de Noël sont prévues. Un calendrier sera remis aux parents sous peu.
- Malgré le contexte des négociations, il y a un beau climat à l'école de la Rive, une belle équipe et une belle complicité.
- Les parents de l'OPP offrent leur service au besoin.

10.4. Mot du service de garde

Mme Annik Boulet, technicienne au service de garde, est absente à cette rencontre. Mme Boyer informe les membres que lors de la journée pédagogique du 15 décembre, les élèves feront des activités de Noël. Entre 85 et 90 inscriptions reçues à ce jour.

La journée pyjama et dîner pizza a été un gros succès.

Les éducatrices travaillent présentement à l'élaboration d'un programme d'activités.

10.5. Mot des enseignants

Plusieurs activités de Noël sont prévues. Nous sommes festifs! Tout roule!

11. Bilan de la rencontre

Très belle rencontre.
Merci pour les questions intéressantes.

12. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 23 janvier 2024, à 19 h, au salon du personnel de l'école de la Rive.

13. Levée de l’assemblée

CE-2324-12-023 Il est proposé par Mme Sabrina Bockstael de lever l’assemblée à 20 h 30.

Proposition secondée par Mme Jessica Gauthier Picard.

Proposition adoptée à l’unanimité.

Signature de la présidente	Signature de la directrice

/gen
2023 12 15
Procès-verbal du 2023 12 05.docx